

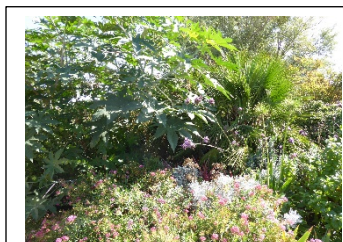
ENTREtenir SES ESPACES VERTS EN ZERO PHYTO - INTRA

OBJECTIFS GENERAUX

- Connaître et mettre en œuvre des pratiques pour entretenir ses espaces verts sans pesticides, tout en maintenant des objectifs d'entretien adaptés
- Communiquer et promouvoir sa démarche sans pesticides

PUBLIC	PRE-REQUIS
Jardiniers, employés des Espaces verts ou de l'Environnement	Travailler dans le secteur des Espaces verts ou de l'Environnement

DUREE ET DATES	LIEU DE FORMATION
2 jours – Dates : <i>nous consulter</i>	En entreprise



PROGRAMME

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Connaître le panel des pratiques préventives pour une gestion au naturel des espaces verts
2. Connaître le panel des pratiques curatives pour une gestion au naturel des espaces verts
3. Utiliser une méthodologie pour faire un choix approprié de pratiques Zéro phyto, dans le cadre d'un entretien optimisé

DEROULE PEDAGOGIQUE

Rappel sur les dangers des pesticides et sur la réglementation en cours

Observation et analyse de différentes pratiques préventives et curatives (approche concrète)

Apport d'une méthodologie pour faire un choix approprié de pratiques selon les objectifs et moyens du contexte de chaque participant

Exemples de communication ciblée permettant d'expliquer la démarche auprès du public

METHODES PEDAGOGIQUES

Méthodes participatives : échanges et analyse de pratiques

Démonstrations pratiques (matériels, etc..)

Visites de sites (Selon possibilités du lieu)

Travaux individuels et/ou de groupes

SUPPORTS DE FORMATION

Un livret individualisé sera envoyé par mail aux participants

ATTESTATION

Une attestation de présence sera remise à l'issue de la formation

INTERVENANT

Florence BINESSE est ingénieure horticole et paysagiste de formation, consultante et formatrice depuis 21 ans dans le domaine des espaces verts, avec une spécificité méditerranéenne.

CONTACTS

Tél. : 06/13/61/42/48

florence.binesse@enfora.fr

MODALITES D'EVALUATION

Chaque participant sera évalué en amont et en aval de la formation, afin d'apprécier les compétences qu'il aura acquises, selon une grille spécifique.

TARIFS

TOTAL FORMATION :

- pour un groupe de 3 à 10 personnes au maximum : 2100 EUROS NETS (*Hors frais de déplacements*)*
- pour 1 ou 2 personnes, nous consulter

* TVA non applicable (art. 293B du CGI)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et de le renvoyer par mail à florence.binesse@enfora.fr – Nous vous contacterons pour confirmer votre inscription et définir ensemble des dates retenues pour cette formation. Un délai de 10 à 15 jours est nécessaire entre la date de dépôt de la demande d'inscription et la date de démarrage de la formation.

ENTRETIEN SES ESPACES VERTS EN ZERO PHYTO - INTRA

ENTREPRISE			
NOM DE L'ORGANISME		
SIRET		
ADRESSE		
CODE POSTAL	VILLE	
NOM DU CONTACT et FONCTION		
TELEPHONE	EMAIL	

PERIODE DE FORMATION SOUHAITEE Dates définitives à valider avec ENFORA
--	-------

PARTICIPANTS			
Nom	Prénom	Fonction	E-mail

Conditions d'inscription définitive:

Après réception de ce bulletin d'inscription et confirmation de votre inscription et des dates de formation, nous vous adresserons la convention de formation. Cette convention sera à nous retourner signée, et accompagnée :

- Soit du règlement de la formation (2100 euros nets) à l'ordre de : ENFORA Florence BINESSE
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCO avec subrogation.

Date :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

1. Objet :

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation.

La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'ENFORA ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est celle disponible sur le site www.enfora.fr à la date de la commande. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'ENFORA, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

2. Commande :

Toute commande de formation (intra-entreprise ou autre) suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par ENFORA à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

3. Règlement :

L'inscription sera définitive à la réception de l'acompte spécifié dans le bon de commande. Le solde éventuel sera à régler à réception de la facture à l'issue de la formation. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription. En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation. En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.

Le règlement des factures s'effectue soit par chèque à l'ordre de 'ENFORA Florence BINESSE', soit par virement bancaire sur le compte ci-dessous :

ENFORA F. BINESSE – IBAN : FR76 1350 6100 0012 0335 6100 079

Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture.

4. Annulation, absence, report d'inscription :

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.

- Une annulation intervenant entre une ou deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

6. Annulation d'une formation :

ENFORA se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates leur seront proposées, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

6. Force majeure :

ENFORA ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ENFORA.

Toute annulation de formation résultant de ce qui vient d'être cité ne donnera lieu à aucune indemnisation et les sommes éventuellement perçues seront remboursées. Le participant pourra reporter son inscription sur une session ultérieure de son choix sans frais, sous réserve de disponibilité.

7. Propriété intellectuelle :

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage

Les présentes CGV sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET ENFORA À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL COMPÉTENT.

